

Travail 1 – Le client « La maison du bon linge »

Travail à faire

1. À partir de L'ANNEXE 1, enregistrez au journal l'acompte, les factures et le règlement du client «La maison du bon linge ».

01-oct					
512		Banque	300,00		
	4191	Client, acpte reçu/Cde (chèque n°538)		300,00	
05-oct					
4191		Client, acpte reçu/Cde	300,00		
411		Client	1 014,11		
	701	Vente de produits finis		1 068,75	
	44571	TVA collectée		215,36	
	7085	Port facturé (facture n° 21 462)		30,00	
15-oct					
701		Vente de produits finis	190,00		
44571		TVA collectée	37,24		
	411	Client (avoir n°A3456)		227,24	
27-oct					
512		Banque	786,87		
	411	Client (chèque n° 540)		786,87	

Travail 2 – Etat de rapprochement

Travail à faire :

1. A partir des ANNEXES 2 et 3, présentez l'état de rapprochement bancaire au 30/11/2010.

ÉTAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE AU 30/11/2010					
Compte 512 Lyonnaise de Banque			Relevé de compte bancaire n° 895 1 05426A		
Opérations	DÉBIT	CRÉDIT	Opérations	DÉBIT	CRÉDIT
Solde avant rapprochement	2 445,56		Solde avant rapprochement		16 416,99
Agios sur remise escompte		49,73	Chèque 1007322	472,58	
Prélèvement EDF		481,23	Remise de chèques		6 720,37
Domiciliations		1 237,28			
Frais de tenue de compte		18,54			
Solde rectifié débiteur		22 664,78	Solde rectifié créditeur	22 664,78	
Total général	2 445,56	24 451,56	Total général	23 137,36	23 137,36

2. Enregistrez dans le journal de l'entreprise les écritures de régularisation de l'état de rapprochement bancaire au 30/11/2010. Quel sera le solde du compte 512 « Lyonnaise de Banque » après ces écritures ?

661	Charges financières	35,38	
627	Services bancaires	12,00	
44566	TVA DED sur B et S	2,35	
512	Bque <i>30/11 Régularisation ERB</i>		49,73
401	Frs (EDF)	481,23	
512	Banque <i>30/11 Régularisation ERB</i>		481,23
403	Frs effets à payer	1 237,28	
512	Banque <i>30/11 Régularisation ERB</i>		1 237,28
627	Services bancaires	15,50	
44566	TVA DED sur B et S	3,04	
512	Banque <i>30/11 Régularisation ERB</i>		18,54

Le solde du compte Banque sera débiteur de 22 664,78 €.

Travail 3 – La déclaration de TVA

Travail à faire

1. Expliquez le crédit de TVA apparaissant dans l'ANNEXE 4.

La TVA à reporter sur le mois de décembre est une créance sur l'État. Elle signifie que l'entreprise a, ces derniers mois, payé davantage de TVA qu'elle n'en a collectée.

Cela peut être lié à un important investissement sur les mois précédents.

2. À partir des éléments fournis en ANNEXE 4, calculez la TVA à décaisser du mois de novembre 2010.

	Détail des calculs	Montants	Arrondis
TVA collectée	=271 951,00 x 19.6%	53 302,40	53 302
TVA déductible sur ABS	énoncé	38 369,30	- 38 369
TVA déductible sur immob.	énoncé	2 251,40	- 2 251
Crédit de TVA à reporter	énoncé	10 110,00	- 10 110
TVA à décaisser	= 53 302-38 369-2 251- 10 110	2 571,7	2 572

3. Passez l'écriture de déclaration de TVA.

30/11/10			
44571	TVA collectée	53 302,40	
44566	TVA déductible sur ABS	38 369,30	
44562	TVA déductible sur immo.	2 251,40	
44567	Crédit TVA à reporter	10 110,00	
44551	TVA à décaisser (enregistrement TVA à décaisser)	2 571,70	

Travail 4 – Investissement

Travail à faire

1. Quel est le coût d'acquisition du banc de scie ? Justifiez votre réponse.

95 060 = Prix d'achat HT + coûts attribuables (transport, installation et réglage) – escompte.

Il s'agit donc du montant net financier HT.

2. Enregistrez la facture 2581 de l'entreprise CLOUTET.

		01/06/2010	
2154	Matériels industriels	95 060,00	
44562	TVA déductible sur immobilisations	18 631,76	
404CLO	Fournisseurs d'immobilisations Cloutet		113 691,76
	Achat banc de scie - Fact 07/11/2581		

3. Déterminez la base amortissable de la scie et calculer la dotation aux amortissements de l'année 2010.

Base amortissable = coût d'achat - **valeur résiduelle**, d'où : 95 060 - 1 000 = **94 060 €**

L'amortissement est pratiqué en fonction des heures d'activité prévues :

Annuité 2010 = 94 060 x 800 / (800 + 2 200 + 2 500 + 2 500 + 2 000) = **7 524,80 €**

4. Passez l'écriture nécessaire au 31 décembre 2010.

		31/12/2010	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	7 524,80	
28154	Amortissements des matériels industriels		7 524,80
	Banc de scie, amortissement 2010		

Travail 5 – Financement de l'investissement

Travail à faire

1. Présenter le tableau de remboursement de l'emprunt sur l'**ANNEXE A** (à rendre avec la copie).

Montant de l'emprunt : 67 200 €		Taux du crédit : 4%			
Durée : 3 ans					
Dates d'échéance	Capital dû en début de période	Intérêts	Amortissements	Annuités	Capital dû en fin de période
01/06/2011	67 200	2 688	22 400	25 088	44 800
01/06/2012	44 800	1 792	22 400	24 192	22 400
01/06/2013	22 400	896	22 400	23 296	0

2. Calculer le coût supporté par l'entreprise pour cet emprunt.

Le coût supporté correspond au total des intérêts que l'entreprise devra verser, soit : 2 688 + 1 792 + 896 = **5 376 €**

3. Enregistrer au journal le versement du prêt dans le journal de l'entreprise au 1^{er} juin 2010.

		01/06/2010	
512	Banque	67 200	
164	Emprunts auprès des établissements de crédit		67 200
	Emprunt obtenu Banc de scie		

4. Passer au journal, l'écriture nécessaire au 31 décembre 2010.

	31/12/2010		
661	Charges d'intérêts	1 568	
16884	Intérêts courus sur emprunts intérêts courus du 1/06 au 31/12/2010 (2 688 x 7/12)		1 568

5. Pourquoi cette écriture est-elle nécessaire ? Quel principe comptable permet-elle de respecter ? Cette écriture permettra de rattacher à l'exercice comptable 2011 qui s'achève, les charges d'intérêts qui le concernent afin de les prendre en compte dans le calcul du résultat final de cet exercice. Le principe comptable que permet de respecter cette écriture est le principe d'**indépendance des exercices**.

Travail 6 – Opérations d'inventaire

Travail à faire

1. À quoi correspond la dépréciation de 1 500 € dotée en 2009 ?

La perte probable estimée fin 2009 sur cette créance était de 1 500 €. La dépréciation de 1 500 € correspond à 50% de la créance HT de fin 2009.

L'entreprise pensait que le client en difficulté rembourserait au moins 50% de sa dette.

2. À quel principe comptable répond cette dotation ? Justifier votre réponse.

Cette dotation répond au principe comptable de **prudence**, qui a pour but d'éviter le transfert d'incertitudes présentes sur l'exercice futur, ce qui pourrait grever le patrimoine de l'entreprise.

3. Passer les écritures d'inventaire relatives au client « Les toiles filantes » pour l'année 2010.

	31/12/10		
654	Perte sur créance irrécouvrable	2 707,36 (2)	
44571	TVA collectée	530,64	
ou 44551	Client douteux		3 238,00(1)
	(1) 3 588 – 350 (2) 3 238 / 1,196 (perte)		
	d°		
491	Dépréciation des comptes clients	1 500,00	
7817	Reprise dépréciation client (enregistrement reprise)		1 500,00

4. Quelle est l'influence des écritures d'inventaire ci-dessus, sur les résultats comptables de 2009 et de 2010 ?

- Impact de cette écriture sur le résultat de l'année 2009 :

augmentation des produits : 0

augmentation des charges : 1 500,00

Diminution du résultat année 2009 : 1 500,00

- Impact de cette écriture sur le résultat de l'année 2010 :

augmentation des produits : 1 500,00

augmentation des charges : 2 707,36

Diminution du résultat année 2010 : 1 207,36

5. Passer les écritures nécessaires.

		31-déc		
6031			6500	
	31			6500
31			4250	
	6031			4250
6037			4800	
	37			4800
37			1600	
	6037			1600
7135			6300	
	355			6300
355			4500	
	7135			4500
397			560	
	781			560
681		950-560=390	950	
	391			950
601			5600	
44586			1097.6	
	408			6697.6
486		360 x 10/12 = 300	300	
	6183			300
687			1560	
	1511			1560